

La vitesse sera réduite à 40 km/h dans la majorité des rues locales de Granby à compter de cet été

Granby, le 15 mai 2023. - À la lumière des résultats du projet pilote mis en place l'automne dernier, les membres du conseil municipal ont adopté un règlement qui abaisse la limite de vitesse à **40 km/h dans la majorité des rues locales à compter de cet été**. Le conseil municipal a pris en considération que la vitesse dans certaines rues est une préoccupation importante pour plusieurs Granbyennes et Granbyens.

« Il y a longtemps que les citoyennes et les citoyens nous font part de leurs préoccupations concernant la vitesse permise dans nos rues », explique Mme Julie Bourdon, mairesse de Granby. « L'adoption de cette réglementation démontre notre volonté de répondre à leurs attentes et d'améliorer la sécurité routière. Le projet pilote de l'automne dernier a d'ailleurs démontré l'efficacité d'une telle baisse pour augmenter le sentiment de sécurité de la population. Le conseil municipal est donc fier d'aller de l'avant. »

On se rappellera que les Boisés Martel de même que cinq secteurs font l'objet d'un projet pilote depuis septembre dernier. Dans chacun d'eux, des panneaux de signalisation indiquant une limite de 40 km/h ont été installés, et le Service de police a patrouillé plus fréquemment dans ces rues pour s'assurer du respect de la nouvelle limite.

Une implantation en trois phases

L'implantation de cette nouvelle mesure se fera en trois phases distinctes à des dates déterminées.

Cette façon de procéder permettra également aux équipes du Service des travaux publics d'installer les nouveaux panneaux de signalisation. Dès que ces panneaux feront leur apparition dans les rues locales, la nouvelle limite de vitesse devra être respectée.

- Première phase, à partir du 26 août : à l'est de la rue Principale, soit le quadrilatère délimité par le boulevard David-Bouchard, les rues Principale et Drummond.

- Deuxième phase, à partir du 28 octobre : à l'ouest de la rue Principale, soit le quadrilatère délimité par la route Jean-Lapierre, les rues Cowie, Simonds Sud, le boulevard Pierre-Laporte et la rue Principale.
- Troisième phase, à partir de janvier 2024 : en périphérie des secteurs centraux, c'est-à-dire les secteurs au nord du boulevard David-Bouchard, à l'ouest de la route Jean-Lapierre et au sud des rues Simonds Sud, Bruce et Robitaille.

Pour M. Robert Riel, conseiller municipal responsable de la sécurité publique et de la circulation, l'abaissement de la limite de vitesse doit s'accompagner de vigilance de la part des automobilistes : « Baisser la limite à 40 km/h, c'est un bon pas en avant pour assurer la sécurité des piétonnes et des piétons, des cyclistes, des enfants qui jouent ou des autres automobilistes. Ces derniers ont aussi un grand rôle à jouer et doivent faire preuve de respect et de patience sur les voies publiques. C'est encore la meilleure garantie pour que tout le monde circule en toute sécurité ».

Le Service de police effectuera davantage de tournées dans les quartiers touchés au fur et à mesure que s'implantera la nouvelle signalisation. Des remorques avec radar et afficheur de vitesse viendront aussi rappeler la nouvelle limite.

« Granby n'est pas la seule ville à mettre en place une pareille mesure », renchérit Mme Bourdon. « Il suffit de se rendre dans d'autres municipalités du Québec pour constater qu'il s'agit d'une tendance à la hausse », conclut cette dernière.

Une carte interactive pour aider les citoyennes et les citoyens à connaître les phases d'implantation de la nouvelle signalisation est disponible sur le site Web de la Ville au granby.ca/vitesse.

- 30 -

Source : Ville de Granby